

12 FEV. 1987

57  
141

LE 18 JUIN 1986

-----

BAIL EMPHYTEOTIQUE

-----

11, 13, 15 et 17 rue de la Pêcheurie

Et 2, place Julès Ferry

57

Par la Ville de MONTARGIS

A la S.A. "D'H.L.M. DE MONTARGIS "

-----

**Josiane ROUVÉ et Jean-Marie ROCHER**

NOTAIRES ASSOCIÉS

Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial  
Successeurs de la S.C.P. E. GERBET et J. ROUVÉ

**4, boulevard du Chinchon, MONTARGIS (Loiret)**

ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE OU RECTIFICATIVE

Suite à la notification de rejet du 16 septembre 1986 portant le n° 114 concernant :

BAIL EMPHYTEUTIQUE par la Ville de MONTARGIS au profit de la Société Anonyme d'H.L.M. de MONTARGIS en date du 18 juin 1986, déposé le vingt-six août 1986 sous le n° 4419, volume 6594 n° 6,

Et en vue de réparer les irrégularités signalées,

Maitre Josiane ROUVE, notaire associé, Membre unique de la Société "Josiane ROUVE", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial à MONTARGIS,

ATTESTE qu'il y a lieu d'apporter à l'acte visé ci-dessus les rectifications suivantes :

Page 2 au paragraphe "DESIGNATION" après AN 302 13 rue de la Pêcherie 0 a 68 ca, il y a lieu d'ajouter :

LOT UN ET LOT DEUX du règlement de co-propriété établi par Me PIARDON, notaire associé à MONTARGIS les dix, onze, douze et dix-huit juillet mil neuf cent soixante quatorze publié au bureau des hypothèques de MONTARGIS le sept novembre mil neuf cent soixante quatorze, volume 4548 n° 19.

Page 3 après "Immeuble cadastré section AN numéro 301" ajouter :

Et numéro 302 lot numéro UN.

Page 4 au paragraphe "Immeuble cadastré section AN n° 302" après :

"Cet immeuble appartient à la Ville de MONTARGIS, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, de :

Ajouter : LOT DEUX.

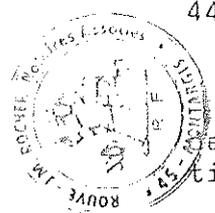
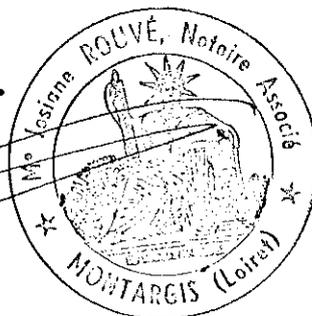
Page 4 bis avant le paragraphe "CHARGES ET CONDITIONS" ajouter :

Le bail reçu par Me GERBET, notaire associé à MONTARGIS le vingt-sept octobre 1976 publié au bureau des hypothèques de Montargis le vingt-quatre novembre 1976 volume 4881 n° 20 avec avenant du dix mars 1977, reçu par Me GERBET, notaire associé précité, publié le trente-et-un mars 1977, volume 4944 n° 10, portant sur les immeubles cadastrés section AN numéros 301 - 302 lot 1 - 306 et 307 a fait l'objet d'une résiliation suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de MONTARGIS le huit mars 1983 publié au bureau des hypothèques de MONTARGIS le six avril 1983, volume 6052 numéro 9.

Dressé en quatre exemplaires certifiés exactement collationnés à rattacher :

- l'un sur feuille de tête de formule de publication à la copie pour publier,
- un autre à l'expédition,
- un à la copie exécutoire,
- et un autre à la minute.

A MONTARGIS le 27 novembre 1986.



14795

Josiane ROUVE  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS

-1 OCT 1986

TOTAL	Salaires	Taxes
50	50	/
00	00	

PUBLIÉ ET ENREGISTRÉ au Bureau des Hypothèques de MONTARGIS le 27 NOV 1986  
EN DEC 1986  
MONTARGIS (Loiret)  
Vid 6640 20/11  
Montargis : Cinquante francs.  
Les Comptes d'Expenses

*[Handwritten signature]*

HPB45.0394



Taxes	gratit	
Sabines	1484	00
TOTAL	1484	00

PUBLIÉ et ENREGISTRÉ au Bureau des Hypothèques

de MONTARGIS, le 26 AOUT 1986

Départ: 44119 Vol 6594 n° 6.

Reçu: Mille quatre cent quatre vingt quatre Francs

Le Comptable

*[Signature]*

Regularisation du A. A. 86 n° 6133.

141485



PARDEVANT Maître **Josiane ROUVE**  
Notaire associé, Membre de la Société "Josiane ROUVE et Jean-Marie ROCHER, Notaires associés"  
Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial à MONTARGIS (Loiret) soussigné.

- ONT COMPARU :

1° - Monsieur Michel BRISSON, Maire de la Ville de MONTARGIS (Loiret), demeurant dite Ville,

Agissant au nom, pour le compte et en qualité de Maire de la Ville de MONTARGIS et spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu de deux délibérations du Conseil Municipal en date du six mai mil neuf cent quatre vingt six. dont les extraits certifiés conformes est demeurés ci-joints et annexés après mention.

- D'UNE PART -

2° - Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, demeurant à MONTARGIS, rue de la Forêt,

Agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'HABITATIONS A LOYER MODERE DE MONTARGIS, par abréviation "H.L.M." Société Anonyme au capital de 4.099.534 francs, dont le siège social est à MONTARGIS, 29, rue de la Chaussée, immatriculée au Registre du Commerce de Montargis sous le numéro B 835 750 167 et à l'INSEE sous le numéro 835.750.167.00024.

Fonction à laquelle Monsieur MAROTTE a été nommé suivant délibération du Conseil d'Administration en date du dix-huit juin mil neuf cent soixante quinze,

Et spécialement habilité à l'effet des présentes suivant délibérations du Conseil d'Administration en date du dix-huit mars-----mil neuf cent quatre vingt six, dont deux extraits certifiés conformes à la date du vingt-huit mars mil neuf cent quatre vingt six sont demeurés ci-joints et annexés après mention.

- D'AUTRE PART -

Josiane ROUVE  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS  
-5 JUN 1986  
Enregistré à MONTARGIS  
Le 2 JUL 1986  
Vol. 547 n° 77  
Reçu: *gratit*

*287 H.B.*

HPB 45.00004



LESQUELS, ès-qualités, ont convenu et arrêté ce qui suit :

- B A I L -

Par ces présentes, Monsieur BRISSON au nom de la Ville de MONTARGIS donne à bail emphytéotique à compter rétroactivement du premier décembre mil neuf cent quatre vingt cinq, pour une durée de cinquante cinq ans qui se terminera le premier décembre deux mil quarante.

Les deux ensembles immobiliers dont la désignation suit :

- DESIGNATION -

- VILLE DE MONTARGIS -

1°) Un ensemble immobilier sis à MONTARGIS, 2, Place Jules Ferry, comprenant terrain et maison destinée à être rénovée ou réhabilitée.

Figurant au plan cadastral rénové de la ville de Montargis sous les indications suivantes :

section	Numéro	lieudit	Contenance
AN	282	Place Jules Ferry N° 2	73 ca

Tel que l'ensemble objet du bail figure sous teinte "jaune" en un plan qui est demeuré ci-joint et annexé aux présentes après mention.

2°) Un ensemble immobilier sis à MONTARGIS, 11 - 13 - 15 et 17 rue de la Pêcherie comprenant terrains et maisons destinées à être rénovées ou réhabilitées.

Figurant au plan cadastral rénové de la ville de Montargis sous les indications suivantes :

section	Numéro	lieudit	Contenance
AN	301	11 rue de la Pêcherie	1 a 72 ca
AN	302	13 rue de la Pêcherie	0 a 68 ca
AN	303	15 rue de la Pêcherie	0 a 40 ca
AN	304	15 " " "	0 a 20 ca
AN	305	15 " " "	0 a 21 ca
AN	307	17 " " "	0 a 70 ca

Droit au passage commun cadastré section AN numéro 306 d'une superficie de vingt centares, lieudit "la Vieille Ville".

Tel que l'ensemble objet du bail figure sous teinte "jaune" en un plan qui est demeuré ci-joint et annexé après mention.

- ORIGINE DE PROPRIETE -

Les ensembles immobiliers présentement donnés à bail, appartiennent à la VILLE DE MONTARGIS, savoir :

Handwritten signatures and initials: JRM, HB, and a large flourish.

Josiane ROTHFELT  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS  
- 5 JUIN 1986



141486

HP43.0334



141487



Josiane ROUVE  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS

- 5 JUIN 1986

1°) 2, Place Jules Ferry pour en avoir fait l'acquisition de :

Madame DECHAMBRE Jacqueline Suzette Simone, épouse de Monsieur REBECHE Robert Henri agriculteur, avec lequel elle demeure à Chuelles (Loiret) lieudit "Les Garniers",

Aux termes d'un acte reçu par Me LEMOINE, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle "Jacques LEMOINE et Jean-François PIARDON, notaires associés" à MONTARGIS le trente-et-un octobre mil neuf cent quatre vingt quatre,

Moyennant le prix principal de soixante mille francs stipulé payable aussitôt après l'accomplissement de la formalité de publication au bureau des hypothèques de Montargis,

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de Montargis le huit novembre mil neuf cent quatre vingt quatre, volume 6311 numéro 6.

L'état qui a pu être délivré sur cette formalité ne sera pas analysé aux présentes n'ayant pu être représenté au notaire associé soussigné.

2°) 11, 13, 15 et 17 rue de la Pêcherie par suite des acquisitions suivantes :

Immeuble cadastré section AN numéro 301

Cet immeuble appartient à la Ville de MONTARGIS, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, de :

1°) Monsieur Pierre Roger SAUVEGRAIN, Directeur du Comité Interprofessionnel du Logement, demeurant à AMILLY rue du Christ, numéro 34, veuf de Madame Lucienne Jeanne Désirée GUERIN et époux en secondes noces de Madame LAMBOTEIN Suzanne,

2°) Monsieur Guy SAUVEGRAIN, demeurant à AMILLY, rue du Christ n° 34, célibataire,

3°) Monsieur Michel Albert Lucien SAUVEGRAIN, radio-électricien, demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES (Val-de-Marne) rue Winston Churchill, Résidence "Les Graviers" Bâtiment 2,

4°) Monsieur Alain Yves SAUVEGRAIN, Animateur, demeurant à MULHOUSE (Haut-Rhin) Résidence Plein Ciel, 9 rue Pierre Loti,

JRM

M.B

HPD 45.0334



141488



Josiane ROUVÉ  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS

- 5 JUN 1986

Aux termes d'un acte reçu par la Société Civile Professionnelle "Jacques LEMOINE et Jean-François PIARDON, notaires associés" à MONTARGIS les dix, onze, douze et dix-huit juillet mil neuf cent soixante quatorze,

Moyennant le prix principal de trente cinq mille six cents francs stipulé payable après l'accomplissement de la formalité de publication.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des Hypothèques de Montargis le sept novembre mil neuf cent soixante quatorze, volume 4548 numéro 19.

L'état qui a pu être délivré sur cette formalité ne sera pas analysé aux présentes, n'ayant pu être représenté au notaire associé soussigné.

Immeuble cadastré section AN n° 302 -

Cet immeuble appartient à la Ville de MONTARGIS, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, de :

Mademoiselle Christiane Renée HURTIN, assistante dentaire, célibataire majeure, demeurant à COGOLIN (83310) 5, rue de la Placette,

Aux termes d'un acte reçu par la Société Civile Professionnelle "Gérard CANALES, Antoine EGASSE et Denis PICARD, notaires associés", à MONTARGIS le cinq mars mil neuf cent quatre vingt six,

Moyennant le prix principal de cinquante mille francs stipulé payable aussitôt après l'accomplissement des formalités de publication.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de Montargis le dix-neuf mars mil neuf cent quatre vingt six, volume 6525 numéro 9.

L'état qui a pu être délivré sur cette formalité ne sera pas analysé aux présentes, n'ayant pu être représenté au notaire associé soussigné.

Immeuble cadastré section AN n° 305 - 304 -

Cet immeuble appartient à la Ville de MONTARGIS, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, de :

M. René Delphin DUNIS, cultivateur, et Madame Olga Gisèle FARNAULT, son épouse, demeurant ensemble à PAUCOURT (Loiret),

Aux termes d'un acte reçu par Me COLLET, notaire à MONTARGIS, les vingt-trois décembre mil neuf cent soixante dix sept et quatorze janvier mil neuf cent soixante dix huit

Moyennant le prix principal de vingt mille francs stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publication.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des Hypothèques de MONTARGIS le dix-sept mars mil neuf cent soixante dix huit, volume 5118 numéro 1.

L'état qui a pu être délivré sur cette formalité ne sera pas analysé aux présentes, n'ayant pu être représenté au notaire associé soussigné.

Handwritten signatures: RM, HSB, and a large stylized 'D'.

MF545.0554



1 4 1 4 8 9



Josiane MNIWÉ  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS

-5 JUN 1986

Immeuble cadastré section AN numéro 303 -

Cet immeuble appartient à la Ville de MONTARGIS, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, de :

Monsieur TARTINVILLE Jean André Marcel, Retraité de la S.N.C.F., demeurant à Buges, commune de CORQUILLEROY (Loiret) 95, rue Robert Pichon, époux de Madame RONSIN Yvette Valéry Joséphine,

Aux termes d'un acte reçu par MeLEMOINE, notaire associé, Membre de la Société "Jacques LEMOINE et Jean-François PIARDON, notaires associés", à MONTARGIS, les onze et vingt-trois août mil neuf cent soixante dix sept,

Moyennant le prix principal de vingt cinq mille francs stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publication.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des Hypothèques de Montargis le quatorze septembre mil neuf cent soixante dix sept, volume 5024 numéro 3.

L'état qui a pu être délivré sur cette formalité ne sera pas analysé aux présentes, n'ayant pu être représenté au notaire associé soussigné.

Immeuble cadastré section AN numéro 307 -

Cet immeuble appartient à la Ville de MONTARGIS, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, de :

1°) Madame MONGAUDON Fernande Marie Maria, Administrateur de Société, demeurant à MONTARGIS, 24, avenue Cochery, veuve en uniques noces de Monsieur BORNET Maurice Albert,

2°) Madame BORNET Marie Thérèse Albertine, demeurant à Saint-Raphaël, 80, Rond Point de l'Estérel, veuve de Monsieur PERRIN Henri Charles,

3°) Madame BORNET Marie-Françoise, épouse de Monsieur SAIGOT Michel Pierre Émile, Employé de Commerce, avec lequel elle demeure à Amilly, rue de Bellevue,

4°) Et Monsieur BORNET Yves Maurice, Employé de Commerce, demeurant à Amilly, route de Chatillon, époux de Madame CHAUSSIN Marie-Claire Bernadette Georgette Jacqueline,

Aux termes d'un acte reçu par Me LEMOINE, notaire à MONTARGIS et Me GERBET, également notaire à MONTARGIS, les huit et dix novembre mil neuf cent soixante douze,

Moyennant le prix principal de vingt mille francs stipulé payable après l'accomplissement de la formalité de publication.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des Hypothèques de Montargis, le vingt-deux novembre mil neuf cent soixante douze, volume 4125 numéro 21,

L'état qui a pu être délivré sur cette formalité ne sera pas analysé aux présentes, n'ayant pu être représenté au notaire associé soussigné.

- CHARGES ET CONDITIONS -

Le présent bail est consenti et accepté sous les charges et conditions suivantes que Monsieur TARTOITE, à-qualités, oblige la Société d'H.L.M. de MONTARGIS à exécuter et à accomplir, savoir :

1. - La S.A. d'H.L.M. de MONTARGIS prendra les immeubles dans l'état où ils se trouvent actuellement sans pouvoir exercer contre la ville aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including "JRM" and "MB".

MPD 47.0004



141490



Josiane ROUVÉ et Jean-Marie ROCHER Notaires associés 45 - MONTARGIS

-5 JUIN 1986

2. - Elle s'engage à rénover ou à réhabiliter les immeubles faisant l'objet du présent bail dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de celui-ci, à ses propres frais.

3. - Les projets de rénovation ou de réhabilitation devront être soumis à l'accord préalable de la Ville qui apportera si besoin, son concours technique dans l'opération

4. - La Ville se réserve le droit à tout moment de pouvoir contrôler la concordance entre les projets soumis à l'accord préalable de la Ville et la réalisation des travaux.

5. - La Société Anonyme d'H.L.M. de MONTARGIS acquittera, pendant toute la durée du bail, les impôts et taxes de toute nature auxquels les bâtiments ci-dessus désignés sont et pourront être assujettis à compter du premier janvier qui suivra la signature des présentes.

6. - Le présent bail ne pourra être résilié pendant toute la durée du remboursement des prêts contactés pour la réalisation des constructions visées ci-dessus, Dans le cas de résiliation à l'issue de cette période les immeubles deviendront la propriété de la ville, moyennant le versement d'une indemnité égale au montant de l'investissement non encore amorti.

7. - La Société Anonyme d'H.L.M. de MONTARGIS devra obtenir l'accord de principe de la Ville de MONTARGIS avant de louer les locaux rénovés ou réhabilités.

8. - Elle devra entretenir les locaux rénovés ou réhabilités pendant toute la durée du bail sans pouvoir exiger aucune réparation du bailleur.

9. - A l'expiration du bail, la Société Anonyme d'H.L.M. de MONTARGIS sera tenue de laisser à la Ville toutes les constructions et améliorations qu'elle aura faites en parfait état d'habitabilité, sans pouvoir réclamer aucune indemnité.

10. - Le présent bail est établi selon les critères d'un bail type pour ce genre d'opérations conformément à la circulaire n° 80-121 du 8 septembre 1980 du Ministère de l'Équipement.

11. - La Société d'H.L.M. s'opposera à toute usurpation et à tout empiètement et devra prévenir la Ville de Montargis de tout ce qui pourrait avoir lieu à peine d'en demeurer garant et responsable.

12. - La Société d'H.L.M. assurera et maintiendra assurées contre l'incendie pendant tout le cours du présent bail toutes les constructions auxquelles elle procédera ou qu'elle aménagera et elle devra justifier à la Ville de MONTARGIS à première demande de cette dernière de l'existence desdites polices et de l'acquit des primes.

13. - La Société d'H.L.M. paiera tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, et notamment les frais de géomètre.

JRM

HB

D

HB48.0824



14. - De son côté, pendant toute la durée du bail, la Ville de MONTARGIS s'interdit de céder ou de conférer un droit réel immobilier sur les immeubles objet du présent bail, sans l'accord express et par écrit de la Société d'H.L.M.

- L O Y E R -

Outre les charges et conditions précitées, le présent bail est consenti et accepté moyennant le paiement d'un loyer annuel symbolique d'UN FRANC que Monsieur MAROTTE, ès-qualités, oblige la S. A. d'H.L.M. de MONTARGIS à payer entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal de MONTARGIS en une seule fois et d'avance, le premier juin de chaque année et pour la première fois le premier juin mil neuf cent quatre vingt sept.

- PUBLICITE FONCIERE -

La Société d'H.L.M. de MONTARGIS fera publier le présent acte au bureau des Hypothèques de MONTARGIS par les soins du notaire associé soussigné.

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques de MONTARGIS il est ici indiqué :

- que la valeur locative annuelle de l'ensemble immobilier est de :
  - TROIS MILLE DEUX CENTS FRANCS pour l'immeuble de la Place Jules Ferry, n° 2,
  - DOUZE MILLE FRANCS pour l'ensemble immobilier des 11 - 13 - 15 et 17 rue de la Pêcherie,
- et que la valeur vénale des constructions projetées est de :
  - SEPT CENT TRENTE DEUX MILLE FRANCS pour l'immeuble de la Place Jules Ferry, n° 2,
  - UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS pour l'ensemble immobilier de la rue de la Pêcherie, numéros 11 - 13 - 15 et 17.

Le présent acte est exonéré de la taxe de publicité foncière en application de l'article 1049 du Code Général des Impôts.

142160



Josiane ROUYE

Jean Marie ROCHER

Notaires associés  
45 - MONTARGIS

-5 JUN 1986

784

H.B



142161

Division Notariale

et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS

-5 JUIN 1986

- ELECTION DE DOMICILE -

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile :

- Monsieur BRISSON à l'Hôtel de Ville de MONTARGIS
- Monsieur MAROTTE au siège de la Société d'H.L.M.

- DONT ACTE -

La lecture du présent acte a été donnée aux comparants à-qualités et la signature de chacun d'entre eux sur ledit acte a été recueillie par le notaire associé soussigné.

Fait et passé à MONTARGIS

En l'Office notarial, le quatorze juin mil neuf cent quatre vingt six, pour Monsieur MAROTTE,

Et en l'Hôtel de Ville de MONTARGIS, le dix-huit juin mil neuf cent quatre vingt six, pour Monsieur le Maire de MONTARGIS,

Et le Notaire associé a signé le même jour.

acte rédigé sur  
pages, contient :  
à l'encre  
d'écritures dans blancs  
d'écritures transvers  
d'écritures nulles  
d'écritures nulles  
d'écritures nulles

*RM*

*YLB*

*P*

*[Signature]*

*YLBunny*

*[Signature]*

Suit la lecture de l'acte :

*[Signature]*



Rue

Rue

Rue du Four

Rue

Rue de la Pêcherie

Rue

Rue du

Rue Gudin

Rue de

Rue de

Rue de la

Rue de la

Place de la

Place de la République

Rue

Rue Raymond

Rue Raymond

Rue Raymond

Rue de la

Rue de la

Rue Raymond

Rue

Loing

Place Jules Ferry

Poterne

Lafarge

Lejelier

Doree

319

574 111

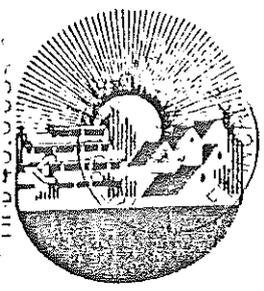
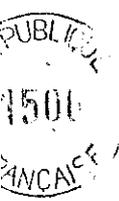
# SOCIÉTÉ ANONYME D'H. L. M. DE MONTARGIS

Membre du Groupement d'organismes de constructions sociales du LOIRET - G. O. CO. SO. L.

29. rue de la Chaussée - B. P. 76 - 45204 MONTARGIS Cédex

Tél. (38) 85.17.78

45.030



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 MARS 1986

# HLM

1  
4  
1  
4



Et assistés ou représentés : Monsieur ANDRE - Madame BURAT, représentant la CAISSE D'ALLO-CATIONS FAMILIALES DU LOIRET - Messieurs CHAPELIN, représen-tant la VILLE DE MONTARGIS - FOFOL - LANSOY - LOUIS, représentant la VILLE DE CHALETTE-sur-LOING - MAROTTE - PERENNOU - ROBILIARD - SAILLANT, représentant la CAISSE D'EPARGNE DE MONTARGIS.

Josiane ROUYE  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS

Baux emphytéotiques  
11-13-15-17, rue de la Pêcherie à MONTARGIS.

La VILLE DE MONTARGIS a confié à notre Société la réhabilitation de ce qui sera vraisemblablement la dernière tranche de la Pêcherie. Il s'agit d'immeubles situés du 11 au 17 rue de la Pêcherie, face au programme réalisé par nos soins.

Ce secteur jusqu'alors n'avait pu être réhabilité car l'un des immeubles appartenait encore à un propriétaire privé.

La VILLE possédait déjà 3 de ces immeubles. Récemment, elle a pu acquérir le quatrième.

Du fait de l'importance des travaux à entreprendre, il n'était pas question de commencer cette opération tant que l'ensemble de l'ilôt n'était pas devenu propriété totale de la VILLE.

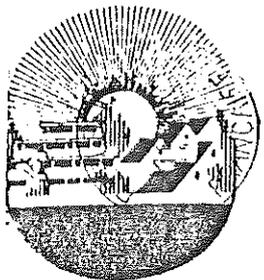
Ceci étant chose faite, les quatre immeubles concernés vont être mis à notre disposition par la VILLE DE MONTARGIS sous forme d'un bail emphytéotique de mêmes caractéristiques que celui du 2, Place Jules-Ferry.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, son accord et, à toutes fins utiles, délègue au Président ou à son Représentant, tous pouvoirs pour signer tous documents ayant trait à cette affaire, notamment le bail emphytéotique, faire toutes démarches utiles, et, générale-ment, faire le nécessaire au mieux des intérêts de la Société.

MONTARGIS, le 28 Mars 1986

Le Directeur,

Bureaux ouverts au public du Lundi au Vendredi, de 13 h 30 à 17 h 00 et le Samedi de 9 h 00 à 11 h 30



# SOCIÉTÉ ANONYME D'H. L. M. DE MONTARGIS

Membre du Groupement d'organismes de constructions sociales du LOIRET - G. O. CO. SO. L.

29. rue de la Chaussée - B. P. 76 - 45204 MONTARGIS Cédex

Tél. (38) 85.17.78

# HLM

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 1986

1414



Étaient présents ou représentés : Monsieur ANDRE - Madame BURAT, représentant la CAISSE D'ALLO-CATIONS FAMILIALES DU LOIRET - Messieurs CHAPELIN, représentant la VILLE DE MONTARGIS - FOFOL - LANSOY - LOUIS, représentant la VILLE DE CHALETTE-sur-LOING - MARTE - PERENNOU - ROBILIARD - SAILLANT, représentant la CAISSE D'EPARGNE DE MONTARGIS.

Jeslata RPIVIV  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS

Baux emphytéotiques  
2, Place Jules-Ferry à MONTARGIS.

Le Président rappelle au Conseil qu'une opération d'acquisition-amélioration en centre-Ville coûte beaucoup plus cher qu'un programme de construction neuve.

Afin que financièrement ces opérations soient moins déficitaires - sans même parler d'équilibre financier - il faut une participation de la Collectivité Locale soit sous forme de subvention soit sous forme de travaux soit, et c'est ce qui se présente le plus souvent, par un apport du terrain ou des immeubles, ou les deux ensemble, sous forme d'un bail emphytéotique.

C'est sous cette forme que la VILLE DE MONTARGIS est déjà intervenue dans les programmes des Tanneurs et du 8-10-12, rue de la Pêcherie.

Les travaux de démolition de l'immeuble du 2, Place Jules-Ferry - programme qui fait suite à celui du 8-10-12, rue de la Pêcherie - viennent de commencer.

La VILLE DE MONTARGIS a mis à notre disposition le terrain et l'immeuble à démolir par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique d'une durée fixée par décret à un minimum de 55 ans, moyennant un loyer symbolique annuel de un franc. Les frais de l'acte notarié à intervenir seront à notre charge.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, son accord et, à toutes fins utiles, délègue au Président ou à son Représentant, tous pouvoirs pour signer tous documents ayant trait à cette affaire, notamment le bail emphytéotique, faire toutes démarches utiles, et, généralement, faire le nécessaire au mieux des intérêts de la Société.

MONTARGIS, le 28 Mars 1986

Le Directeur,

*(Faint, mostly illegible text, possibly a stamp or administrative note)*

7258  
COPIE

ST  
VILLE  
de  
MONTARGIS

Extrait du Registre

MAIRIE  
15 MAI 1986  
Délibérations du Conseil Municipal  
de MONTARGIS

des

Délibérations du Conseil Municipal

Session ordinaire

Objet :

MEUBLES  
13, 15 et 17  
DE LA PÊCHERIE

amphytéotique  
S.A. d'I.L.M.  
MONTARGIS

Aujourd'hui Mardi 6 Mai 1986  
20 heures 30 heure légale se sont réunis à l'Hôtel de Ville,  
lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. BRISSON Maire,  
les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Mrs PROCHASSON - LAVILLAT - DESVIGNES - FERAL -  
Mm BARJON - MM. SCHMIDT - COLAS - CODRAN - VALDIVIA -  
COGUEN - KECOMPTE - CARBONNELLE - DUBOSC - Mme PRESLE - M. DI-  
GEON - Mmes LAURENT - GANNAT - MM. OUACHEE - NUBLAT - MIMOUN -  
Mme RIGOLLET - M. BONNEAU.

à la minute d'un acte reçu  
Notaire associé soussigné,  
de la CCP Justine ROUVÉ  
Mme ROCHER, Notaires  
MONTARGIS, le

Ont donné délégation de vote :

M. POMMERET à Mme BARJON  
M. CHAPELIN à M. FERAL  
M. TANTI à M. PROCHASSON  
M. CHAON à M. CHARBONNELLE  
M. MICHEL à M. BRISSON  
M. PARROT à M. DESVIGNES  
M. REBOUL à Mme RIGOLLET  
Mme CHABROL à M. NUBLAT  
Melle MAURICE à M. VALDIVIA

RECULE  
MONTARGIS

Absents :excusé : M. GIRARDY

M. OUACHEE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date  
du 25 Septembre 1984, la Ville avait conclu un bail amphytéotique avec  
la S.A. d'I.L.M. pour les immeubles situés 8, 11 et 12 rue de la Pêcherie  
pour y construire 6 logements et 2 magasins.

Dans le cadre de la deuxième phase de réhabilitation du quartier  
de la Pêcherie, la S.A. d'I.L.M. vient de soumettre à la Ville un avant-  
projet sommaire de reconstruction des immeubles situés 11, 15 et 17  
rue de la Pêcherie et de réhabilitation du n° 13 de la même rue afin d'y  
créer des locaux d'habitation et éventuellement des locaux commerciaux  
au rez-de-chaussée.

Ce projet a pour objectif de poursuivre la revitalisation du quar-  
tier et il propose à l'assemblée de passer un bail amphytéotique avec  
la S.A. d'I.L.M. dont les principaux éléments sont les suivants :

Immeubles concernés :

- 11, rue de la Pêcherie cadastré AN n° 311 pour 112 m<sup>2</sup>
- 13, rue de la Pêcherie cadastré AN n° 302 pour 65 m<sup>2</sup>
- 15 rue de la Pêcherie :
  - AN 303 pour 40 m<sup>2</sup>
  - AN 304 pour 20 m<sup>2</sup>
  - AN 305 pour 21 m<sup>2</sup>

10

45.033  
REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
1500



17 rue de la Pêcheurie cadastré AN 307 pour 70 m².

- Durée du bail : 55 ans
- loyer : le franc symbolique.
- La S.A. d'H.L.M. s'engage à rénover ou réhabiliter les immeubles dans un délai de 3 ans
- Si les travaux ne sont pas réalisés dans un délai de 3 ans, la Ville pourra reprendre possession des immeubles.
- Les projets devront recevoir l'accord préalable de la Ville.
- L'accord de principe de la Ville est nécessaire avant de louer les locaux renouvelés.



141497

Josiane FRUVE  
et  
Jean-Marie ROCHER  
Notaires associés  
45 - MONTARGIS

A l'expiration du bail, la S.A. d'H.L.M. laissera à la Ville toutes les constructions en état d'habitabilité sans pouvoir réclamer aucune indemnité.

La S.A. d'H.L.M. acquittera les impôts et taxes de toute nature  
En cas de vente, la Ville devra donner la préférence à la S.A. d'H.L.M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du bail emphytéotique à passer avec la S.A. d'H.L.M. de MONTARGIS pour les immeubles sis 11, 13, 15 et 17 rue de la Pêcheurie.

AUTORISE le Maire à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de son établissement.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*H. Buisson*

Date de publication : 12 MAI 1988.

*H. Buisson*

*M*

7853

51  
VILLE  
de  
MONTARGIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des



## Délibérations du Conseil Municipal

Objet:  
IMMEUBLE  
Place J. FERRY  
emphytéotique  
la S.A. d'H.L.M.  
MONTARGIS

MATRIE  
29. MAI 1986  
Session  
de MONTARGIS

RECULE  
28. MAI 1986  
Sous-Préfecture  
MONTARGIS

Aujourd'hui Mardi Six Mai Mil Neuf Cent quatre vingt six  
à vingt heures trente heure légale se sont réunis à l'Hotel de Ville,  
lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. BRISSON Maire,  
les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

- Présents :
- MM. PROCHASSON - LAVILLAT - DESVIGNES - FERAL -
  - Mme BARJON - MM. SCHMIDT - COLAS - CODRAN - VALDIVIA - COGUEN-
  - LECOMPTE - CARBONNELLE - DUBOSC - Mme PRESLE - M. DIGEON -
  - Mmes LAURENT - GANNAT - MM. OUACHEE - NUBLAT - MIMOUN -
  - Mme RIGOLLET - M. BONNEAU -

à la suite d'un acte  
Notaire associé sou  
de la SCP Josiane ROUVÉ  
Marie ROCHER, Notaire  
à MONTARGIS, le

18 JUIN 1986

Ont donné délégation de vote :

- M. POMMERET à Mme BARJON
- M. CHAPELIN à M. FERAL
- M. TANTI à M. PROCHASSON
- M. CHAON à M. CARBONNELLE
- M. MICHEL à M. BRISSON
- M. PARROT à M. DESVIGNES
- M. REBOUL à Mme RIGOLLET
- Mme CHABROL à M. NUBLAT
- Melle MAURICE à M. VALDIVIA

Absents :  
Absent excusé : M. GIRARDY

M. OUACHEE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 Septembre 1984, la Ville avait conclu un bail emphytéotique avec la S.A. d'H.L.M. pour les immeubles situés 8, 10 et 12, rue de la Pêcherie pour y construire 6 logements et 2 magasins.

Dans le cadre de la deuxième phase de réhabilitation du quartier de la Pêcherie, la S.A. d'H.L.M. vient de soumettre à la Ville un avant-projet sommaire de reconstruction de l'immeuble situé 2, Place Jules-Ferry afin d'y créer des locaux d'habitation et éventuellement des locaux commerciaux au rez-de-chaussée.

Ce projet a pour objectif de poursuivre la revitalisation du quartier et il propose à l'assemblée de passer un bail emphytéotique avec la S.A. d'H.L.M. dont les principaux éléments sont les suivants :

- Immeuble concerné : 2, Place Jules-Ferry cadastré Section AN 282 pour 73 m<sup>2</sup>
- Durée du bail : 55 ans
- Loyer de franc symbolique
- La S.A. d'H.L.M. s'engage à rénover ou réhabiliter l'immeuble dans le délai de 3 ans. Si les travaux ne sont pas réalisés dans un délai de 3 ans, la Ville pourra reprendre possession de l'immeuble.



.../...

141490



- Les projets devront recevoir l'accord préalable de la Ville
- L'accord de principe de la Ville est nécessaire avant de louer les locaux
- L'exploration du pail, la S.A. d'H.L.M. laissera à la Ville toutes les instructions en état d'habitabilité sans pouvoir réclamer aucune indemnité
- La S.A. d'H.L.M. acquittera les impôts et taxes de toute nature
- En cas de vente, la Ville devra donner la préférence à la S.A. d'H.L.M.

Josiane RIVIER  
 et  
 Jean-Marie ROCHER  
 Notaires associés  
 45 - MONTARGIS

-5 JUN 1986

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du bail emphytéotique à passer avec la S.A. d'H.L.M. de MONTARGIS pour l'immeuble sis 2, Place Jules-Ferry,

AUTORISE le Maire à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de son établissement.

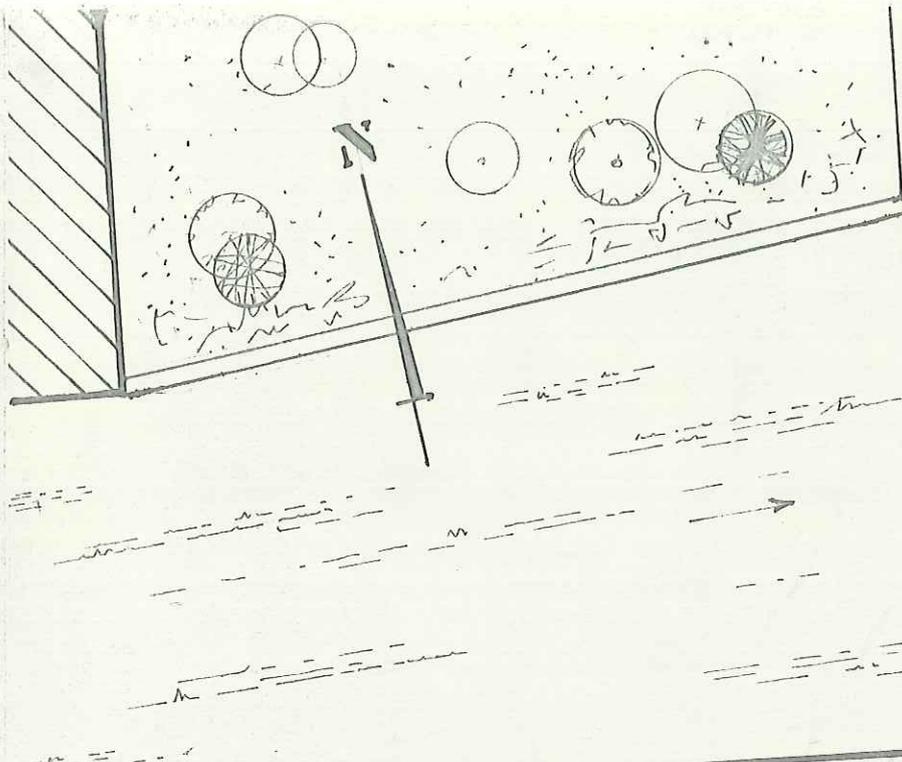
... extrait conforme,  
 ... le Maire,  
  
*H. Brisson*

Date de publication : 12 MAI 1986.

POUR EXPEDITION, réalisée par reprographie, délivré  
 par le Notaire Associé soussigné, certifiée par lui  
 comme étant la reproduction exacte de l'original et  
 rédigée en quinze feuillets.

*[Large handwritten signature]*





Rue Raymond - Tellier

n°8-10-12

⑥

Rue de-la-Pêcherie

Place

Jules - Ferry

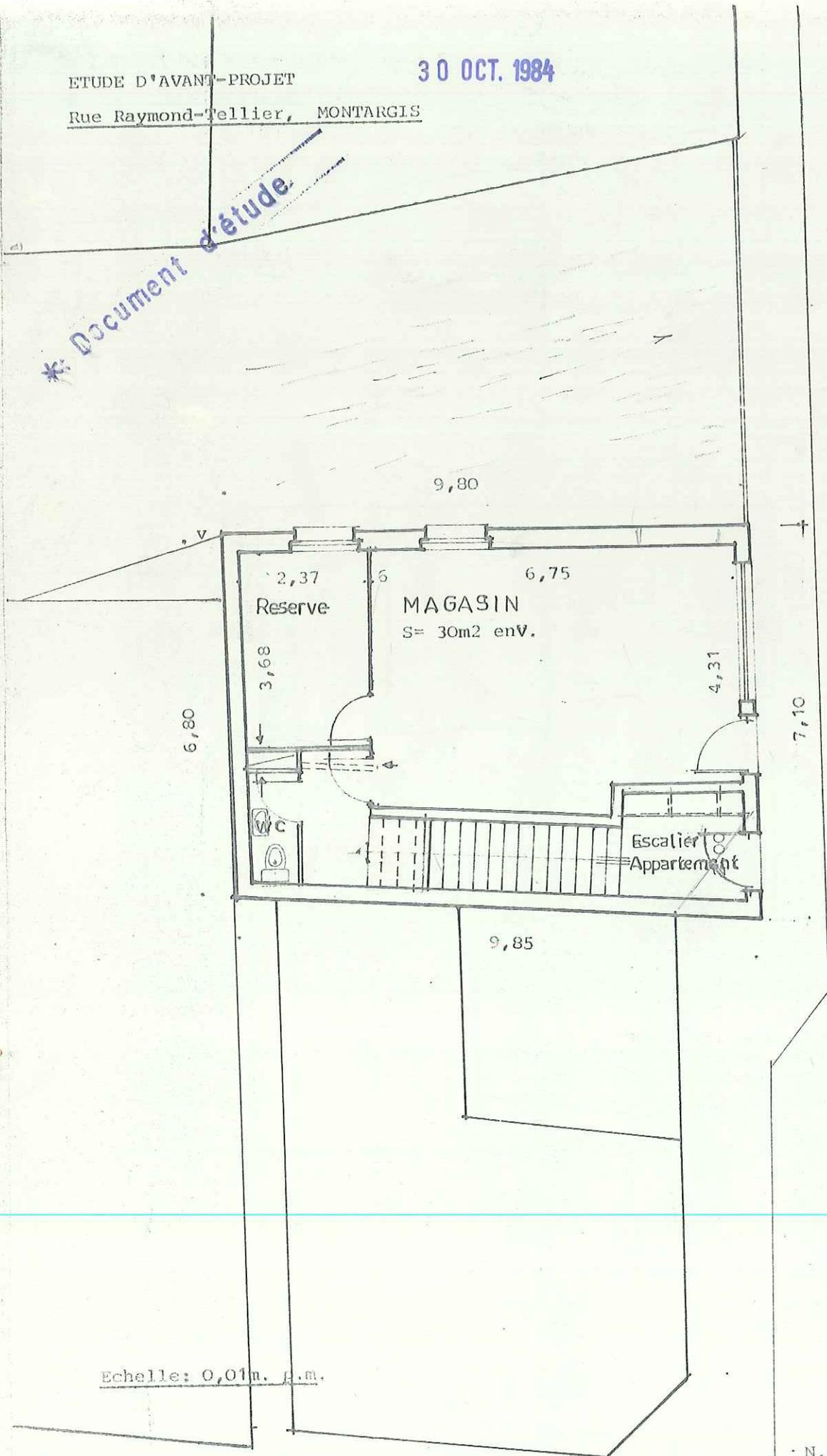
L-C. BILLET  
Architecte D.P.I.

ETUDE D'AVANT-PROJET

30 OCT. 1984

Rue Raymond-Tellier, MONTARGIS

\* Document d'étude



rue Raymond - Tellier

rue de la Pêcherie

Echelle: 0,01m. p.m.

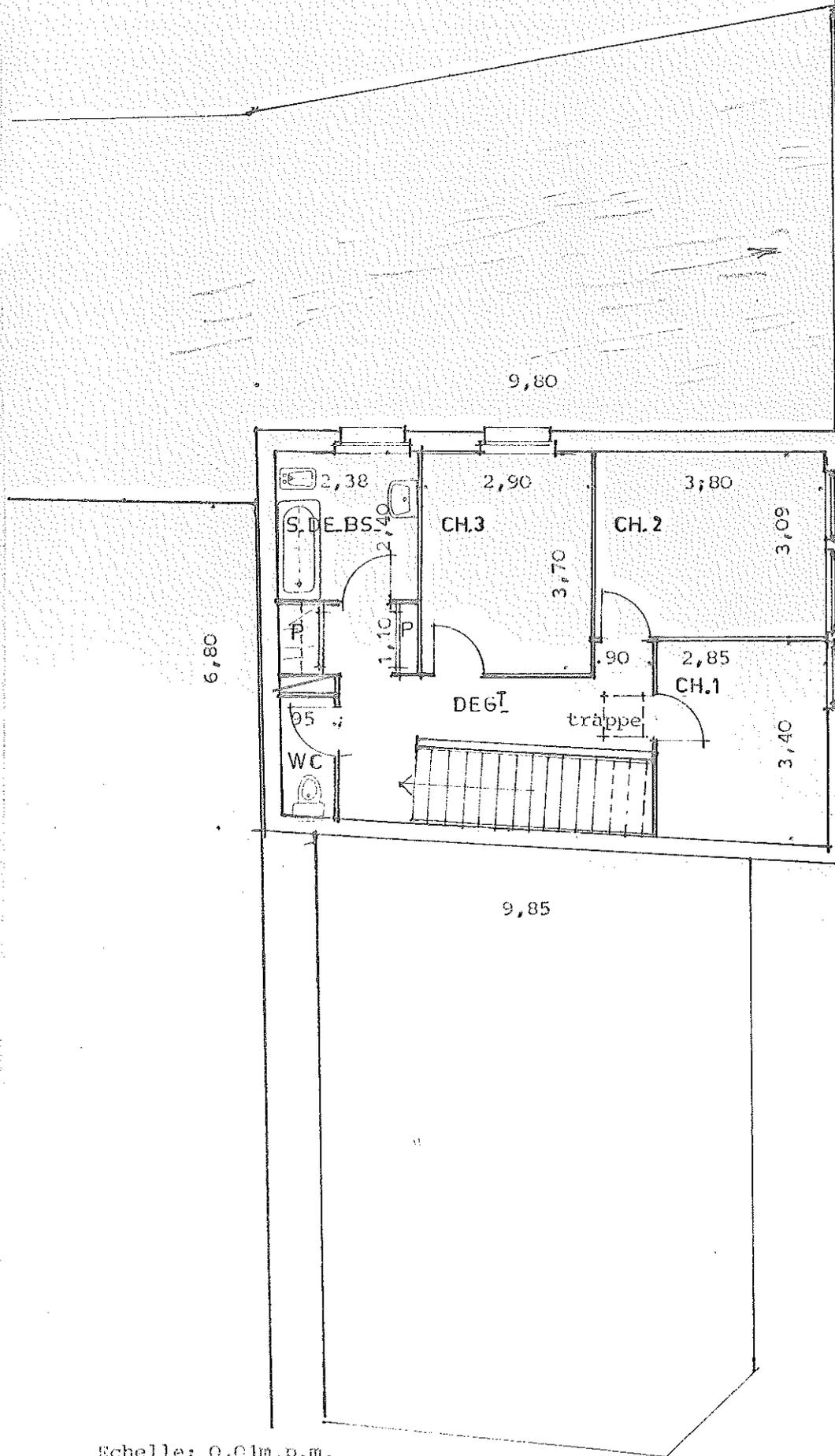
SURFACES  
 Magasin: 30,00  
 Annexes: 14,50  
 Total env 44,50

N.B. En l'absence de plan de Géomètre, les cotes et surfaces ne sont données qu'à titre indicatif.

PLAN DE REZ- DE- CHAUSSEE

ETUDE D'AVANT-PROJET

Rue Raymond-Tellier, MONTARGIS



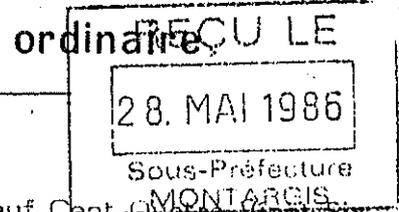
Echelle: 0,01m.p.m.

ST  
VILLE  
de  
MONTARGIS

Extrait du Registre  
des



Délibérations du Conseil Municipal



Objet :  
IMMEUBLE  
sis 2, Place J. FERRY  
Bail emphytéotique  
avec la S.A. d'H.L.M.  
de MONTARGIS

Aujourd'hui Mardi Six Mai Mil Neuf Cent Quatre-Vingt Six  
à vingt heures trente heure légale se sont réunis à l'Hotel de Ville,  
lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. BRISSON Maire,  
les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : MM. PROCHASSON - LAVILLAT - DESVIGNES - FERAL -  
Mme BARJON - MM. SCHMIDT - COLAS - CODRAN - VALDIVIA - COGUEN-  
LECOMTE - CARBONNELLE - DUBOSC - Mme PRESLE - M. DIGEON -  
MMes LAURENT - GANNAT - MM. OUACHEE - NUBLAT - MIMOUN -  
Mme RIGOLLET - M. BONNEAU -

Ont donné délégation de vote :

- . M. POMMERET à Mme BARJON
- . M. CHAPÉLIN à M. FERAL
- . M. TANTI à M. PROCHASSON
- . M. CHAON à M. CARBONNELLE
- . M. MICHEL à M. BRISSON
- . M. PARROT à M. DESVIGNES
- . M. REBOUL à Mme RIGOLLET
- . Mme CHABROL à M. NUBLAT
- . Melle MAURICE à M. VALDIVIA

Absents :

Absent excusé : M. GIRARDY

M. OUACHEE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date  
du 25 Septembre 1984, la Ville avait conclu un bail emphytéotique avec  
la S.A. d'H.L.M. pour les immeubles situés 8, 10 et 12, rue de la Pêcherie  
pour y construire 6 logements et 2 magasins.

Dans le cadre de la deuxième phase de réhabilitation du quartier  
de la Pêcherie, la S.A. d'H.L.M. vient de soumettre à la Ville un avant-  
projet sommaire de reconstruction de l'immeuble situé 2, Place Jules-  
Ferry afin d'y créer des locaux d'habitation et éventuellement des locaux  
commerciaux au rez-de-chaussée.

Ce projet a pour objectif de poursuivre la revitalisation du quartier  
et il propose à l'assemblée de passer un bail emphytéotique avec la S.A.  
d'H.L.M. dont les principaux éléments sont les suivants :

- Immeuble concerné : 2, Place Jules-Ferry cadastré Section AN 282 pour 73 m<sup>2</sup>
- Durée du bail : 55 ans
- Loyer : le franc symbolique
- La S.A. d'H.L.M. s'engage à rénover ou réhabiliter l'immeuble dans le délai de 3 ans. Si les travaux ne sont pas réalisés dans un délai de 3 ans, la Ville pourra reprendre possession de l'immeuble.

.../...

- Les projets devront recevoir l'accord préalable de la Ville
- L'accord de principe de la Ville est nécessaire avant de louer les locaux rénovés
- A l'expiration du bail, la S.A. d'H.L.M. laissera à la Ville toutes les constructions en état d'habitabilité sans pouvoir réclamer aucune indemnité
- La S.A. d'H.L.M. acquittera les impôts et taxes de toute nature
- En cas de vente, la Ville devra donner la préférence à la S.A. d'H.L.M.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du bail emphytéotique à passer avec la S.A. d'H.L.M. de MONTARGIS pour l'immeuble sis 2, Place Jules-Ferry,

AUTORISE le Maire à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de son établissement.



*M. Brisson*

Date de publication : 12 MAI 1986.